



L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur André PHILIPOT, Maire sortant, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier PETITPAS, doyen d'âge .

Date de Convocation	16/03/2026
Date d’Affichage	16/03/2026
Nombre de Conseillers en exercice	15
Présents	14
Votants	15

Étaient présents :

Mr Rémi BALLUAIS, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Yann SUIRE, Mme Chantal BLANCHARD, Mr Anthony PRUNIER, Mme Sylvie TOUCHARD, Mr Jean-Christophe HARDY, Mme Elise BODIN, Mr Patrice MOUTEL, Mme Céline GROUSSARD, Mr David LETOURNEUR, Mme Catherine LEBORGNE.

Absents :

Mr Clément BUET donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme Chantal BLANCHARD.

N°067-2026

Election des adjoints

VU le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué par Monsieur le Maire.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée. Elle est conduite par Mme Stéphanie GARNIER 1^{ère} adjointe, Mr Didier PETITPAS 2^{ème} adjoint et Mme Laëtitia SALIOT 3^{ème} adjointe.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote après passage dans l'isoloir.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Mme Stéphanie GARNIER et Mme Laëtitia SALIOT, assesseurs
présence de Monsieur Didier PETITPAS, doyen de l'assemblée.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité requise : 8

La liste « Stéphanie GARNIER » a obtenu 14 voix.

La liste « Stéphanie GARNIER » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés
Adjointes au maire et prennent le rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée.

- Stéphanie GARNIER
- Didier PETITPAS
- Laëtitia SALIOT

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

